

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Présents : MM. LASSUS - COLLANGE - LE BRAS - LOCTOR -
Mme GUYOUX - M. PLANTARD - Mmes ROUSSAT - JAILLOT -
BELLARBRE - DAUTELOUP - ABCHICHE - LACOUR - MM. MONNETTE -
BEAUNEE - BENOIST - CHEMANI - NOLIN - DUSSER - Mmes MENAND -
BOURGEOIS - M. GRISARD.

Excusés : M. LAHAIX qui a donné procuration à M. LASSUS.
M. CHOPIN qui a donné procuration à Mme MENAND.
Mme HALADYN qui a donné procuration M. COLLANGE.
Mme GONDET.
Mme ORPHELIN.
Mme PARIZOT.
M. BEUVELET.
Mme BOUTAUD.

Secrétaire de séance : M. BENOIST.

SOMMAIRE

- 1 - Comptes rendus diverses délégations
- 2 - Amortissement Ville
- 3 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement
- 4 - Amortissement Ecole de Musique
- 5 - Compte Administratif Ville et Services
- 6 - Compte de Gestion
- 7 - Affectation des résultats 2008 - Budget Ville
- 8 - Affectation des résultats 2008 - Service des Eaux
- 9 - Affectation des résultats 2008 - Service Assainissement
- 10 - Affectation des résultats 2008 - Cinéma
- 11 - Affectation des résultats 2008 - Budget Lotissement « Village de Brain »
- 12 - Affectation des résultats 2008 - Budget Ecole de Musique
- 13 - Prix de vente de l'eau
- 14 - Redevance Assainissement

- 15 - Budget Primitif Ville et Services
- 16 - Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008
- 17 - Tableau des effectifs
- 18 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2008
- 19 - Retrait de communes du S.I.P.C.L.
- 20 - Avenant assurance S.M.A.C.L. - Dommages causés à autrui - Défense recours
- 21 - Publication des marchés publics 2008
- 22 - Demande de subvention - Acquisition instruments de musique
- 23 - Institution de la participation pour le financement des voiries et réseaux
- 24 - Demande de subvention C.N.D.S.
- 25 - Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Février 2009 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 - Comptes rendus diverses délégations

Droit de préemption

Monsieur le Maire fait part que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, il n'a pas exercé de droit de préemption à l'égard des aliénations d'immeubles suivants :

- | | | |
|---------------------------------|---------------|--|
| • 21 Rue Antoine de Jumilhac | appartenant à | M. DANJEAN Nicolas |
| • 13 Lotissement de Chalon | appartenant à | Mme CROISIER Eliane et aux
Consorts BOUDRON - PROVOST
MAGOT – GOUX |
| • 13 Bis Rue Pierre Brossolette | appartenant à | M. et Mme LEMOINE Alain |
| • 4 Rue de la République | appartenant à | M. et Mme JAMEAU Bertrand |
| • 16 Impasse des Cités | appartenant à | Melle PAIN DIT HERMIER Marion |

Rapport n°2 - Amortissement Ville

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de la Ville, des installations terminées et des matériels acquis en 2008, avec effet au 1^{er} Janvier 2009 :

<u>Compte 28031</u>	Frais d'études
Pour une valeur de	1 759,59 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	351,92 €

Compte 281571

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Matériel roulant

41 860,00 €
10 ans
4 186 €

Compte 281578

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Autres matériels et outillage de voirie

3 716,98 €
6 ans
619,50 €

Compte 28158

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Autres installations, matériel outillage technique

351,62 €
6 ans
58,60 €

Compte 28183

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Matériel de bureau, matériel informatique

6 270,00 €
5 ans
1 254,00 €

Compte 28188

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Autres immobilisations corporelles

2 828,30 €
5 ans
565,66 €

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

132 786,30 €
6 ans
22 131,05 €

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

32 909,91 €
8 ans
4 113,74 €

Rapport n°3 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice du Service des Eaux et du Service Assainissement des installations terminées et des matériels acquis en 2008, des subventions d'investissement, avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

SERVICE DES EAUX**Compte 28155**

Pour une valeur de

Outillage industriel

3 004,73 €

Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	500,80 €

<u>Compte 281561</u>	Matériel spécifique d'exploitation
Pour une valeur de	11 661,88 €
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissement annuel	1 166,20 €

<u>Compte 28183</u>	Matériel de bureau et matériel informatique
Pour une valeur de	12 540,00 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	2 508 €

<u>Compte 1391</u>	Subvention d'équipement
Pour une valeur de	106 974,39 €
Durée d'amortissement	50 ans
Amortissement annuel	2 139,48 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Compte 28155</u>	Outillage industriel
Pour une valeur de	1 352,98 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	222,50 €

<u>Compte 281562</u>	Matériel spécifique d'exploitation
Pour une valeur de	1 614,60 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	269,10 €

<u>Compte 1391</u>	Subvention d'équipement
Pour une valeur de	102 218,34 €
Durée d'amortissement	50 ans
Amortissement annuel	2 044,37 €

Rapport n°4 - Amortissement Ecole de Musique

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de l'Ecole de Musique des installations terminées et des matériels acquis en 2008, avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

<u>Compte 28183</u>	Matériel de bureau et matériel informatique
----------------------------	--

Les restes à réaliser s'élèvent à 345 239 € en dépenses et à 66 157 € en recettes.

Le Conseil Municipal approuve par 20 voix pour et 3 abstentions le compte administratif de la Ville, et à l'unanimité le compte administratif du Service des Eaux.

3°) SERVICE ASSAINISSEMENT

En **section d'exploitation**, les dépenses s'élèvent à 380 519,82 € et les recettes à 509 163,66 € ; ce qui permet de dégager un excédent de 129 306,80 € après reprise de l'excédent 2007.

La **section d'investissement** présente un déficit de 31 987,80 € ; les dépenses s'élevant à 363 285,29 €, le déficit 2007 à 75 731,69 € et les recettes à 407 029,18 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 713 245,00 € en dépenses et à 656 575,00 € en recettes.

4°) CINEMA

En **fonctionnement**, les dépenses s'élèvent à 186 039,26 € et les recettes à 186 330,53 € ; ce qui fait apparaître un déficit de 12 962,50 € après reprise du déficit 2007.

La **section d'investissement** présente quant à elle un excédent de 25 197,51 € avec des dépenses de 550 € et des recettes de 25 747,51 € (dont 25 404,35 € d'excédent 2007).

Il n'y a pas de reste à réaliser.

5°) LOTISSEMENT « VILLAGE DE BRAIN »

En **fonctionnement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 143 099,04 €.

La **section d'investissement** présente quant à elle un déficit de 26 959,62 € après reprise du déficit 2007.

6°) LOTISSEMENT N° 3

Il n'y a pas eu de réalisation sur ce budget en 2008.

7°) ECOLE DE MUSIQUE

Les dépenses de la section de **fonctionnement** s'élèvent à 114 226,83 € et les recettes à 114 721,85 € soit avec un excédent de 495,02 €.

En **investissement**, les dépenses, y compris le déficit 2007, sont de 3 579,78 € et les recettes de 3 084,76 € soit un déficit de 495,02 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du Service Assainissement, du Cinéma, du lotissement « Village de Brain », du lotissement N° 3 et de l'Ecole de Musique.

Rapport n°6 - Compte de Gestion

Madame ROUSSAT expose que le compte de gestion dressé par le comptable de la Ville est identique au compte administratif présenté.

Considérant qu'il n'appelle ni observation, ni réserve, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 - Affectation des résultats 2008 - Budget Ville

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif, et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide par 21 voix et 3 abstentions d'affecter 1 212 912,93 € en excédent de fonctionnement capitalisé.

Rapport n°8 - Affectation des résultats 2008 - Service des Eaux

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- 35 170 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 395 647,96 € en report à nouveau,
- l'excédent de 243 912,27 € constaté en investissement en report à nouveau.

Rapport n°9 - Affectation des résultats 2008 - Service Assainissement

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- 88 658 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 40 648,80 € en report à nouveau,
- le déficit de 31 987,80 € constaté en investissement en report à nouveau.

Rapport n°10 - Affectation des résultats 2008 - Cinéma

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en report à nouveau les résultats.

Rapport n°11 - Affectation des résultats 2008 - Budget Lotissement « Village de Brain »

Sur proposition de Mme ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en report à nouveau, les résultats constatés au compte administratif 2008 du budget du lotissement du « Village de Brain ».

Rapport n°12 - Affectation des résultats 2008 - Budget Ecole de Musique

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter 495,02 € en autofinancement complémentaire compte 1068.

Rapport n°13 - Prix de vente de l'eau

Sur proposition de M. LASSUS, le Conseil Municipal décide par 23 voix et une abstention de fixer ainsi le tarif de vente de l'eau à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Prix de vente aux usagers

1°) Redevance annuelle fixe par branchement, correspondant au prix de 40 m³ d'eau calculé d'après le tarif domestique (avec règlement par moitié à l'acompte et par moitié au solde).

2°) Prix proportionnels au volume de la consommation

- tarif domestique 0,862 € H.T.
- tarif professionnel
 - 0,862 € H.T. jusqu'à 500 m³
 - 0,636 € H.T. au-dessus de 500 m³

Prix de vente aux collectivités

19 280,23 € pour la partie fixe suivant la convention de vente d'eau à LA MACHINE et 0,553 € H.T. le m³ suivant la formule de révision prévue pour la partie proportionnelle.

Rapport n°14 - Redevance Assainissement

Sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal par 23 voix et une abstention décide de fixer la redevance assainissement à 1,237 € T.T.C. le m³ à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Le tarif professionnel s'établissant ainsi par application de la délibération du 30 Septembre 1998 relative à la dégressivité pour grosses consommations :

- jusqu'à 8 000 m³ 1,237 €
- entre 8 000 et 16 000 m³ 0,990 €
- au delà de 16 000 m³ 0,742 €

Rapport n°15 - Budget Primitif Ville et Services

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« **BUDGET VILLE** »

Le budget qui vous est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 6 328 000 € pour **la section de fonctionnement** et
- à 5 000 000 € pour **la section d'investissement**

soit un montant total de 11 328 000 € pour le budget Ville uniquement.

Si l'on ajoute les budgets des services annexes : eau, assainissement, cinéma, lotissements du « Village de Brain » et « N° 3 », école de musique, le budget global de la commune s'élève à 17 720 379 € (9 781 500 € pour le **fonctionnement** et 7 938 879 € pour l'**investissement**).

Comme habituellement, les résultats constatés au compte administratif de la Ville et des Services sont affectés dans les budgets suivant les délibérations qui viennent de vous être soumises. Ainsi, c'est bien un budget annuel qui est proposé ; les décisions modificatives ou virements de crédits qui pourront être présentés, en cours d'exercice, ne pourront qu'être mineurs ou d'ordre purement « techniques ».

Le budget de la Ville retrace les grandes orientations retenues pour 2009, à savoir :

En ce qui concerne **le fonctionnement** :

- maîtriser les coûts de gestion courante
- développer le secteur social et de l'insertion

- s'engager dans une politique de développement durable
- favoriser le soutien aux associations dans tout domaine : moral, financier ainsi que pour la mise à disposition d'équipements divers à titre permanent ou occasionnel
- augmenter la fiscalité locale de façon maîtrisée
- adapter les tarifs publics à la situation locale avec des hausses volontairement contenues

Pour l'**investissement**, les **dépenses** prioritaires sont celles qui :

- permettent d'assurer le rôle de pôle structurant du Sud Nivernais en maintenant une politique d'investissement volontariste
- permettent d'entretenir le patrimoine communal : voirie, bâtiments publics, piscine, environnement et sites naturels
- permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes
- permettent d'acquérir les matériels et équipements divers nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux ainsi qu'à l'embellissement de la Ville en se dotant d'équipements « propres », comme un véhicule électrique ou un désherbeur thermique par exemple.

Section de fonctionnement

Globalement, il convient de noter une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire déduction faite des opérations d'ordre : dotations aux amortissements, virements à la section d'investissement), qui étaient de 5 830 692 € en 2008 et qui sont de 6 070 900 € cette année, soit une différence de 240 208 € ou + 4,12 %.

Si l'on compare avec l'ensemble du budget 2008, c'est-à-dire décisions modificatives comprises, on constate une hausse de 217 708 €.

La différence s'opère principalement sur cinq postes :

- aux comptes 60, la différence s'élève à + 49 242 €, correspondant essentiellement à la hausse du coût du chauffage et à l'acquisition de petit matériel pour le développement durable ainsi que pour la mise en place d'un chantier d'insertion dans le secteur du bâtiment.
- aux 62, l'augmentation est de + 7 650 €. (Il s'agit notamment au poste catalogues et imprimés d'assurer la diffusion d'un nouveau magazine municipal trimestriel).
- au chapitre 012, Charges de personnel, l'augmentation est de + 138 000 € pour tenir compte notamment du recrutement d'un responsable au C.C.A.S . ainsi

que l'embauche d'un animateur et de dix personnes en Contrat d'avenir pour le chantier d'insertion.

- au chapitre 65, Autres charges de gestion courante, la différence s'élève à + 4 616 €.
- au 66, Charges financières, l'augmentation est de + 27 000 €.

Dans le même temps les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont revues à la baisse de 6 500 € ainsi que les comptes 61 de 2 300 €.

Les comptes 63, Impôts ; taxes et redevances sont stables.

Ces dépenses s'élèvent à 988,26 € par habitant au titre de 2009 quand elles étaient de 867,92 €/habitant en 2008, et de 820,36 € en 2007.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent quant à elles de 358 981 € entre les deux budgets primitifs et de 271 281 € (soit + 4,48 %) entre le budget primitif 2009 et l'ensemble de l'exercice 2008.

Les augmentations se concentrent sur trois postes :

- les ventes de produits, prestations de services et marchandises, essentiellement pour tenir compte des remboursements des frais par les budgets annexes (en fait du Service des Eaux pour le personnel, l'entretien de la cité technique ...)
- les impôts et taxes, principalement en raison de l'augmentation des bases et de l'augmentation « physique » de l'assiette, ainsi que par l'augmentation des taux d'imposition proposée
- les dotations et participations liées principalement à la mise en place d'un chantier d'insertion

Dépenses de fonctionnement

A la lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre on constate les fluctuations suivantes :

Les comptes 60 augmentent de 49 242 € soit + 5.79 % (l'ensemble des comparaisons étant faites par rapport aux prévisions totales de 2008).

Six postes sont prévus à la hausse :

- | | | | |
|---|-------|---|------------|
| • | 6042 | Achats de prestations de service
Pour le séjour à Baye de l'orchestre d'Harmonie | + 400 € |
| • | 60613 | Chauffage | + 31 000 € |

•	60632	Fournitures de petits équipements	+ 2 000 €
•	60636	Vêtements de travail	+ 1 000 €
•	6065	Livres, disques, cassettes	+ 600 €
•	6068	Autres matières et fournitures	+ 35 200 €

En raison notamment des équipements de développement durable et de ceux nécessaires au chantier d'insertion comme d'ailleurs pour les fournitures de petits équipements et les vêtements de travail.

Dans le même temps, une variation à la baisse est enregistrée aux comptes suivants :

•	60611	Eau et assainissement	- 7 258 €
•	60622	Carburants	- 5 700 €
		En raison de la baisse des prix à la pompe	
•	60631	Fournitures d'entretien	- 2 000 €
•	6064	Fournitures administratives	- 2 000 €
•	6078	Autres marchandises	- 4 000 €

Pour la restauration scolaire

Les autres postes, notamment ceux de l'électricité, de l'alimentation, des fournitures de voirie et des fournitures scolaires restent stables.

Les comptes 61 enregistrent une baisse de 2 300 € soit - 0,56 %.

Les crédits de cinq postes sont reconduits à l'identique entre 2008 et 2009 :

•	61522	Entretien de bâtiments
•	61558	Entretien matériel (autres)
•	6182	Documentation
•	6184	Versement à des organismes de formation
•	6188	Autres frais divers

Des économies sont prévues dans trois autres :

•	6135	Locations mobilières	- 2 000 €
•	61523	Entretien voies et réseaux	- 5 000 €
•	617	Etudes et recherches	- 3 500 €

Des augmentations sont attendues pour cinq autres comptes :

•	611	Contrat de prestations de services Pour le site internet de la Ville	+ 400 €
•	6132	Locations immobilières Pour les occupations temporaires du domaine public	+ 800 €

•	61551	Entretien de matériel roulant	+ 5 800 €
•	6156	Maintenance	+ 700 €
•	616	Primes d'assurance	+ 500 €

Les comptes 62 augmentent de 7 650 € soit + 2,88 %.

Onze postes sont reconduits à l'identique :

•	6225	Indemnités comptables
•	6226	Honoraires
•	6227	Frais d'actes et de contentieux
•	6228	Divers
•	6231	Annonces et insertions
•	6241	Transports de biens
•	6256	Missions
•	6262	Frais de télécommunications
•	627	Services bancaires et assimilés
•	6281	Concours divers
•	6282	Gardiennage

Une baisse est attendue au :

•	6232	Fêtes et cérémonies	- 10 950 €
		Principalement liée au fait que cette année Decize se déplacera dans le cadre du jumelage et ne supportera donc pas les charges de réception de la délégation de Betzdorf. Dans le même temps la mise en place d'un « pass culturel » devrait voir le jour cette année. Le coût est estimé à 4 500 €.	

Des augmentations sont prévues aux articles :

•	6236	Catalogues et imprimés	+ 8 000 €
		Notamment pour la diffusion d'un magazine trimestriel d'information sans recours à la publicité	
•	6247	Transports collectifs	+ 5 300 €
		Avec l'anticipation d'un voyage scolaire initialement prévu en 2010.	
•	6261	Frais d'affranchissement	+ 300 €
•	6288	Autres services extérieurs divers	+ 5 000 €
		Pour les mêmes raisons une classe de R. Cassin effectuant son voyage fin 2009.	

Aux comptes 63, la prévision est stable à 24 600 €.

Le chapitre 012 : « Charges de personnel » d'un montant total de 3 186 000 € (soit 52,5% des dépenses) augmente de 138 000 €, soit + 4,53 % ce qui s'explique par :

- le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire les avancements de grade et d'échelon
- la conséquence des décisions règlementaires et statutaires et notamment le reclassement des agents de catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2008
- l'augmentation générale du traitement des fonctionnaires à intervenir
- le recrutement d'un responsable pour le C.C.A.S.
- l'embauche d'un animateur et de dix personnes, notamment Rmistes en Contrat d'Avenir pour le chantier d'insertion
- la création d'un poste à l'urbanisme en cours d'année pour assurer la transition avec le titulaire du poste lors de son prochain départ en retraite
- l'effet en année pleine des décisions adoptées pour l'ouverture à temps complet du multi accueil et du R.A.M.

Le chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante » augmente de 4 616 € ou 0,52%.

Des hausses de charges sont attendues sur cinq postes :

• 6531	Indemnités Maire et Adjoints	+ 1 000 €
• 654	Pertes sur créances irrécouvrables En remplacement du compte 673	+ 2194 €
• 6553	Service Incendie	+ 1 602 €
• 65736	Subvention versée au C.C.A.S	+ 5 000 €
• 65748	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 32 500 €

En revanche, le compte 6554 – Contribution aux organismes de regroupement diminue de 37 680 €.

Les autres postes au chapitre : 6532 - Frais de mission, 6533 - Cotisation retraite du Maire, 6535 - Formation, 65372 - Cotisation au fonds d'allocation de fin de mandat, 6558 - Autres contributions obligatoires, 657364 - Subvention à un établissement à caractère commercial, restent au même niveau qu'en 2008.

Au chapitre 66 : « Charges financières » La hausse est estimée à 27 000 € soit 11,92 % ; les intérêts de la dette passant de 202 900 € en 2008 à 230 000 € en 2009, soit une hausse de 27 100 € (+ 13,36 %) d'une année sur l'autre, quant les Intérêts Courus Non Echus baissent de 100 €.

Sept emprunts d'une valeur totale de 1 540 070 € ont été réalisés en 2008.

Au chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » On note une réduction des charges de 6 500 € soit - 4,74 % provenant de la diminution de 2 000 € au compte 673 - titres annulés (qui seront désormais imputés au 654) ainsi que des autres subventions exceptionnelles, compte 6748, pour 4 500 €.

Au chapitre 68 : « Dotation aux amortissement et provisions », une augmentation de 16 325 € (+ 7.72 %) est prévue, tenant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2008 dans les amortissements, mais également de l'arrivée à terme de certains amortissements.

Enfin, les « **Reversements sur recettes** », tels qu'ils figurent **au chapitre 014**, n'évoluent pas, ils restent stables à 200 €.

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles augmente de 271 281 € soit + 4,48 % par rapport aux prévisions 2008, passant de 6 056 719 € à 6 328 000 €.

Quatre postes contribuent à ce phénomène :

Le chapitre 70 : « Vente de produits et prestations diverses » augmente de 39 101 € principalement pour tenir compte des remboursement de frais par les budgets annexes (service des eaux) à la Ville.

Il est à noter que les tarifs publics augmenteront sauf quelques aménagements particuliers de 2,7 %, ce qui correspond à l'évolution du coût de la vie entre Octobre 2007 et Octobre 2008.

Le chapitre 73 : « Impôts et taxes » augmente de 175 799 € en raison notamment de l'augmentation des bases et des taux pour les contributions directes (compte 7311).

Les bases de la commune s'établissent ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
• Taxe d'habitation	6 636 000 € + 1,55 %	6 891 000 € + 3,84 %	6 921 000 € + 0,44 %
• Taxe foncier bâti	5 550 000 € + 1,67 %	5 707 000 € + 2,83 %	5 872 000 € + 2,89 %
• Taxe foncier non bâti	175 000 € + 1,92 %	176 700 € + 0,97 %	178 300 € + 0,90 %

Les taux de la fiscalité locale « ménages » sont proposés en augmentation, après douze années sans changement.

Les nouveaux taux s'établissent donc ainsi :

• Taxe d'habitation	13,61 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,29 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,63 %

Le produit fiscal total attendu s'élève donc à 2 042 141 € soit 332,43 € par habitant.

Un comparatif avec les taux 2008 des 20 communes les plus peuplées du département place Decize à des niveaux proches de Château Chinon, la Charité sur Loire, Marzy, soit aux environs de la dixième position pour la taxe d'habitation et dans le dernier quart soit aux environs de la quinzième place pour les taxes foncières.

Les droits de place (+ 9 000 €) sont également en progression ainsi que les autres taxes (+ 500 €), alors qu'une estimation prudente a été faite pour les taxes additionnelles aux droits de mutation au compte 7381 avec un repli de 15 000 €.

Les comptes 7321 - attribution de compensation, 7363 - Impôts sur les spectacles et 73 681 - taxe sur les emplacements publicitaires ont été reconduits à l'identique.

Le chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations » augmente de 45 836 € soit 2,60 %.

Au compte 7411 - D.G.F. - Dotation forfaitaire - la recette inscrite est portée de 1 079 277 € à 1 020 759 €. La D.G.F. qui s'appuie sur des données démographiques et financières est en baisse sensible cette année de 58 518 €, avec une dotation de base de 572 208 €, une dotation de superficie de 15 472 €, un complément de garantie de 400 222 € et enfin le montant représentant des anciennes compensations de 32 857 €.

Aux comptes 74121 et 74 122 (Dotation solidarité première et deuxième parts), 74127 (dotation nationale de péréquation) et 746 (dotation de décentralisation), les prévisions ont été inscrites à l'identique, la notification officielle n'étant pas encore intervenue.

Le 74718 - Subventions et participations Etat est en hausse de 97 000 € et le 7473 - Subventions et participations Département est en hausse de 15 250 € (principalement en raison des participations Etat et Département pour le chantier d'insertion).

Les comptes 7474 (subventions et participations communes) et 7475 (Groupements de collectivités) sont stables.

Le compte 7478 (Autres organismes) est en hausse de 25 800 € avec un remboursement du Centre Social pour le multi accueil.

L'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle - compte 74832 - est prévue à hauteur de 55 000 €, soit avec une baisse de 5 588 €.

Aux 74833, 74834 et 74835, les attributions de compensation permettent de constater une baisse de 27 135 € au titre de la taxe professionnelle, de 2 886 € au titre du foncier bâti quand la taxe d'habitation progresse de 8 347 €.

Cette année, une recette de 7 413 € est prévue au 7488 - Autres attributions et participations, pour l'établissement des cartes nationales d'identité et des passeports.

La dotation de recensement a bien évidemment disparu.

Le chapitre 77 : « Produits exceptionnels » augmente de 18 948 €, pour tenir compte essentiellement de la prévision des indemnités de sinistre suite aux crues de la fin d'année dernière.

En revanche, deux postes sont en diminution :

Le chapitre 013 : « Atténuation de charges » diminue de 9 000 €, compte tenu des arrêts maladie-maternité indemnifiables, en cours, ou prévus.

Le chapitre 75 : « Autres produits de gestion courante », diminue de 8 550 €.

Une baisse apparaît au compte 752 - revenus des immeubles (- 8 850 €), alors qu'une augmentation de 300 € est prévue au 758 - produits divers de gestion courante.

Le compte 757 - Redevances versées par les fermiers voit sa prévision inscrite à l'identique.

Section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 000 000 € contre 6 624 977 € en 2008 soit - 24,53 %.

L'adoption du compte administratif au cours de la même séance du Conseil Municipal ou plus globalement avant le vote du Budget Primitif permet la reprise des résultats de l'exercice précédent en fonctionnement, et en investissement ; de même que l'intégration des reports ou restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Ainsi on peut disposer d'une image fidèle de l'équilibre global du budget de l'année, en conformité avec le principe de l'unité budgétaire.

Les recettes proviennent :

Au Chapitre 10 : « Dotations fonds divers et réserves »

- | | | | |
|---|-------|-------------|-------------------------------------|
| • | 10222 | 533 958 € | du F.C.T.V.A. (années 2007 et 2008) |
| • | 10223 | 9 200 € | de taxe locale d'équipement |
| • | 1068 | 1 212 912 € | d'apports de dotations en réserves |

Le Chapitre 13 : « Subventions d'investissements » s'élève à 470 159 € se répartissant :

- pour les subventions Etat - compte 1321 : 100 000 € sont prévus pour la deuxième tranche des travaux de l'église, 11 600 € pour la révision du P.L.U. et 134 000 € pour la réhabilitation de la piscine (C.N.D.S.), alors que les subventions prévues pour la Bibliothèque (DGD) et l'Aire de passage des gens du voyage sont diminuées respectivement de 29 999 € et de 1 442 €.
- pour les subventions Région - compte 1322 : 143 000 € sont prévus pour la réhabilitation de la piscine au titre du contrat Ville d'appui.
- pour les subventions Département - compte 1323 : 32 000 € sont prévus en dotation cantonale et 78 000 € pour la réhabilitation de la piscine.
- pour les autres subventions - compte 1328 : 3 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Le Chapitre 16 : « Emprunts » s'élève à 1 230 228 €.

Au 28 : « Amortissement des immobilisations » On retrouve les 227 899 € d'amortissements pour immobilisations enregistrés également en dépenses de fonctionnement au compte 6811.

Des cessions d'immeubles et de terrains sont prévues à hauteur de 247 263 € et des plus values de cessions pour 29 201 €.

En report à nouveau, on note des restes à réaliser pour 1 039 180 € :

- | | | | |
|---|------|-------------------------------------|-----------|
| • | 1321 | Subvention d'équipement Etat | 225 811 € |
| • | 1323 | Subvention d'équipement Département | 30 570 € |
| • | 1327 | Subvention d'équipement FEDER | 52 199 € |
| • | 1328 | Autres subventions | 15 300 € |
| • | 1641 | Emprunts | 715 300 € |

EN DEPENSES, les reports à nouveau s'élèvent à 604 538 €. Ils se répartissent ainsi :

2188 156 C	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
2313 271 C	Travaux Eglise	270 128 €
2318 178 D	Travaux de voirie	324 410 €

En ce qui concerne les nouvelles propositions, les programmes d'investissement se composent comme suit :

Au chapitre 20 : « Immobilisations incorporelles » un crédit de 191 700 € est proposé. En frais d'études, ce sont 85 500 €, avec 14 000 € prévus pour l'audit énergétique du SIEEN, 10 000 € pour le diagnostic accessibilité pour les établissements recevant du public, 40 000 € pour l'étude du P.L.U., 20 000 € pour l'étude d'aménagement de la pointe des Halles et 1 500 € pour le contrôle des jeux des installations sportives. S'y ajoutent la participation à l'aménagement de locaux Rue Paul Bert par Nièvre Habitat de 60 201 € d'une part et l'aménagement de la gare pour 46 000 € d'autre part.

Au chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » un crédit de 147 528 € est proposé.

Au 21571 - Matériel roulant de voirie - une somme de 25 000 € est inscrite pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Au 21578 - Matériel et outillage de voirie - une somme de 12 000 € est inscrite pour l'acquisition de panneaux, 3 000 € pour des barrières et potelets, ainsi que 3 000 € pour des jardinières route de Moulins.

Au 2158 - Autres installations, matériel et outillage technique - une somme de 5 000 € est inscrite pour l'acquisition d'un échafaudage roulant, 1 000 € pour un compresseur électrique de chantier et 1 000 € pour du petit matériel pour le personnel affecté à la propreté de la Ville.

Au 2183 - Matériel de bureau et informatique - une somme de 2 000 € est prévue pour l'acquisition d'imprimantes et 3 000 € pour un ordinateur à l'urbanisme.

Au 2188 - Autres immobilisations corporelles - c'est une somme de 92 528 € qu'il vous est proposé d'inscrire. On peut y noter notamment :

- 1 150 € pour acquérir des tables et un rétroprojecteur à l'école Lakanal.
- 6 750 € pour acquérir des buts multisports, des chariots et un bac à sable couvert à l'école M. Monnot

- 1 000 € pour acquérir des tapis de sol, des tables et des étagères à l'école Saint-Just
- 6 350 € pour des lits, couettes, couvertures, des chariots, des rayonnages, des boules de cirque et des jeux extérieurs à l'école Jean de la Fontaine.
- 500 € pour un chariot et un aspirateur à l'école Les Rainettes
- 4 000 € en extincteurs et en plan d'évacuation pour les écoles de la Ville
- 3 978 € pour un saxophone à l'orchestre d'Harmonie

- 2 000 € pour des extincteurs à la Mairie
- 1 000 € pour du mobilier au local associatif du premier étage
- 500 € pour des extincteurs à la cité technique
- 8 000 € en fêtes et cérémonies notamment pour du pavoisement, des illuminations et des chaises.
- 1 000 € pour la fontaine du cimetière Saint-Aré
- 17 800 € pour le sport dont 10 000 € pour un ponton démontable au canoë
- 1 000 € pour du matériel pédagogique à la piscine
- 12 500 € pour les espaces verts
- 4 000 € pour la salle Théodore Gérard avec l'acquisition de chaises et de tables

Pour les « **immobilisations en cours** » **chapitre 23**, le projet de budget fait apparaître une dépense de 1 836 018 € se répartissant en treize programmes.

- 2313-161 K	Travaux Bibliothèque Pour des honoraires restant à payer	+ 2 000 €
- 2313-230F	Travaux Piscine Pour la première tranche de réhabilitation	+ 800 000 €
- 2313-246 B	Travaux Bâtiments et Installations Sportives avec notamment :	+ 69 707 €
-	500 € pour le décompactage du terrain honneur	
-	500 € pour le décompactage du terrain d'entraînement	
-	25 000 € pour les travaux de réfection des clôtures suite à la crue	
-	8 000 € pour la réfection du terrain stabilisé suite à la crue	
-	1 000 € pour le bâtiment chaufferie du stand de tir	
- 2313-247 L	Travaux des Ecoles	+ 93 872 €

Avec notamment des travaux à l'école Lakanal (cour côté rue et percement du mur au deuxième étage), à l'école Saint-Just (étanchéité couverture et porte extérieure du préau), pour la porte extérieure de la salle restaurant, à Jean de la Fontaine (volets roulants, aménagement container extérieur,

isolation coupe feu), à l'école des Rainettes (volets roulants), et à l'espace Lakanal (réparation de fuites de couverture)

- 2313-253 E Travaux Divers Bâtiments + 328 495 €

- 10 000 € de divers et imprévus
- 260 495 € pour la perception
- 15 000 € pour la mise aux normes électriques à la salle Théodore Gérard
- 7 500 € pour le central téléphonique du centre technique et la porte du garage du logement du gardien
- 500 € pour une baie de brassage au local informatique jeunes
- 35 000 € pour le bâtiment 27 route de Moulins (sanitaires, électricité, menuiseries, peintures et faux plafonds)

- 2313-255 A Travaux de la Mairie + 38 500 €

Pour la réfection du bureau du Maire, le renouvellement du standard téléphonique, la pose de stores dans une salle de réunion, les fenêtres, l'étanchéité, les sols et murs du deuxième étage côté rue J.J. Rousseau

- 2313-256 K Travaux Gymnase M. Genevoix + 24 000 €

Pour la pose d'un panneau en verre armé et divers travaux

- 2313-271C Travaux de l'Eglise + 40 000 €

Pour la poursuite des travaux extérieurs avec le mur de soutènement et la pose d'un garde-corps

- 2313-274 H Travaux du camping + 36 000 €

Pour la remise en état suite à la crue et la pose de cabines de douche dans les chalets.

- 2313-286 A Aménagement de la Poste -
Centre Culturel Denfert Rochereau + 15 500 €

Notamment pour la réalisation d'une fresque sous le porche et la pose de stores

- 2313-287 K Aménagement général du Centre Socio Culturel + 83 000 €

Pour une porte extérieur ainsi que le plafond et les murs de la salle polyvalente venant s'ajouter aux travaux de menuiserie extérieure.

- 2318-178D Travaux de voirie + 299 944 €

Y sont programmés :

- Travaux divers + 22 944 €
- Pavés place Guy Coquille + 10 000 €
- Avenue Victor Hugo (part d'autofinancement) + 145 000 €
- Avenue du Gué du Loup + 74 000 €
- Résidence Victor Hugo + 17 000 €
- Résidence La Saulaie + 28 000 €
- Grille EP Route d'Avril + 3 000 €

- 2318-257 H Travaux Espaces Verts + 5 000 €

Dont 4 000 € pour le programme des plantations 2009

Au chapitre 16 : « Emprunts et dettes assimilées »

On constate le remboursement du capital des emprunts faits par la Ville soit 580 000 €.

Le **déficit d'investissement** 2008 - compte 001 - est repris pour le montant figurant au compte administratif voté précédemment, c'est-à-dire 1 640 215 €.

Comme vous avez pu le constater, le budget de fonctionnement connaît divers ajouts, comme la prise en compte de l'audit énergétique du S.I.E.E.N. pour une démarche de développement durable, ainsi que la mise en place d'un chantier d'insertion, l'embauche d'un responsable du C.C.A.S et l'ouverture sur l'année pleine à temps complet du multi accueil et du RAM.

Comme dans de nombreuses collectivités, une hausse des taux d'imposition est inéluctable, toutefois, les contribuables decizois verront le niveau de leur impôt demeurer raisonnable pour la part qui revient à la commune.

En fonctionnement, les efforts d'économie devront se poursuivre dans tous les secteurs afin de limiter les dépenses et de nouvelles recettes devront être dégagées.

En investissement, les projets évoqués lors du débat d'orientation budgétaire ont été retenus. Nous nous sommes efforcés de répartir les investissements entre la réhabilitation du patrimoine et le renouvellement du matériel et de nouveaux équipements utiles au développement de la Ville et appréciables pour bon nombre de nos concitoyens.

Decize doit d'une part, demeurer le pôle d'attraction du Sud Nivernais mais également reconquérir une population qui l'a désertée.

La possibilité de réaliser la majorité de ces travaux dans l'année a également conduit aux propositions qui vous sont faites ce soir ; certains projets ayant même déjà fait l'objet de consultations auprès de fournisseurs potentiels ou étant la poursuite de travaux déjà bien engagés comme ceux de l'église.

Je rappelle que l'intégration des résultats 2008 conduit à ce que ce budget porte sur l'ensemble de l'exercice, répondant ainsi clairement au principe d'unité.

Toutes les subventions inscrites en recettes ont fait l'objet de décisions des organismes payeurs ou d'engagements suffisamment conséquents pour qu'ils puissent être considérés comme tels ; par ailleurs les dépenses n'ont pas été sous estimées.

Cette année, l'action phare concerne le projet de la réhabilitation de la piscine qui démarrera enfin. Il mobilisera 37 % des programmes d'investissement.

La voirie et les travaux divers bâtiments constitueront encore en 2009 des postes importants du budget, respectivement de l'ordre de 14 % et 15 % des programmes d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver le budget tel qu'il vient de vous être présenté ».

Le Conseil Municipal adopte par 20 voix, 1 contre et 4 abstentions le budget de la Ville.

SERVICE DES EAUX

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 1 252 000 € H.T.,
- et pour la section d'investissement à 947 688 € H.T.

Section d'exploitation

Les **dépenses** d'exploitation hors autofinancement complémentaire pour investissement augmentent de 5,30 % soit + 39 039 € par rapport au budget total de 2008.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

- **Au chapitre 60** Achats et variation de stock ; l'augmentation de 6 261 € anticipe l'évolution du prix des carburants, de l'électricité, du chauffage et des achats de marchandises diverses.
- **Le chapitre 62** Autres services extérieurs progresse de 1 210 € pour tenir compte des annonces et insertions à intervenir, ainsi que des frais de télécommunications.
- **Le chapitre 64** Charges de personnel progresse de 45 300 € pour tenir compte des avancements d'échelons et de grades, et pour rembourser une part du personnel communal remplissant des missions pour ce service jusqu'à lors supportées intégralement par le budget « Ville ».
- **Le chapitre 65** Autres charges de gestion courante progresse de 10 000 € pour tenir compte des imputations anciennement effectuées au **chapitre 67**.
- **Au chapitre 68** Dotations aux amortissements et provisions ; la majoration est de 2 027 € pour tenir compte de l'intégration des nouveaux investissements.

En revanche, des dépenses sont prévues en diminution sur 3 chapitres :

- **Le chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés : la diminution est de 11 850 €.
- **Le chapitre 66** Charges financières diminue de 5 999 € du fait de la baisse de l'encours de la dette et des I.C.N.E.
- **Le chapitre 67** Charges exceptionnelles diminue de 7 910 € (cf. **chapitre 65**).

Seul le **chapitre 61** - Services extérieurs - reste constant à 26 000 €.

En ce qui concerne **les recettes**,

➤ la vente d'eau est prévue	pour	635 000 €
➤ la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (remplace la contre-valeur pollution)	pour	67 000 €
➤ les travaux sont prévus à l'identique de 2008	pour	50 000 €
➤ les autres produits de gestion courante	pour	2 100 €
➤ les abonnements et ouvertures de compteurs devraient rapporter		88 000 €
➤ les amortissements de subventions d'investissement et autres produits exceptionnels		12 070 €
➤ le remboursement de rémunération de personnel (en atténuation de charges).		2 183 €

L'excédent antérieur reporté de 395 647 € permet de dégager un autofinancement de 475 880 € pour la section d'investissement.

Section d'investissement

Les **dépenses** prévoient d'une part, l'intégration des reports, et d'autre part, les nouvelles dépenses.

Reports :

• chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 381 €
	dont :	
	Outillage	2 155 €
	Matériel spécifique	3 226 €
• chapitre 23	Immobilisations en cours	339 858 €
	Concernant les opérations d'économie d'eau, l'extension de réseau Rue de Betzdorf, la reprise de 30 branchements Avenue Victor Hugo, la réfection de la conduite Impasse de Germancy, la pompe à la Station de Captage, le réseau Rue de Caqueret, l'environnement du réservoir du Bois Bourgeot et la modification de la chloration à la Station du Gué du Loup.	

Dépenses nouvelles :

Il s'agit :

➤ de l'amortissement de subventions pour	12 070 €
➤ du remboursement en capital des emprunts pour	90 000 €
➤ d'immobilisations corporelles (outillage, compteurs et mobilier divers)	21 500 €
➤ d'installations techniques au chapitre 23 dont	478 879 €
▪ travaux hors programme	36 879 €
▪ clôture réservoir Germancy	20 000 €
▪ réseau et branchements Rue de la Pie Verte	176 000 €
▪ réseau et branchements Rue Lakanal	34 000 €
▪ réseau et branchements Rue des 4 Vents	212 000 €

Les **recettes** prévoient d'une part l'intégration des reports, et d'autre part, de nouvelles recettes.

Reports :

➤ chapitre 13	Subventions d'investissement	66 157 €
---------------	------------------------------	----------

Recettes nouvelles :

➤ excédent antérieur reporté	243 912 €
➤ autofinancement complémentaire	475 880 €
➤ amortissements	126 569 €
➤ excédent de fonctionnement capitalisé	35 170 €

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget du Service des Eaux présenté.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 594 000 €,
- et pour la section d'investissement à 1 318 000 €

Section d'exploitation

Les **dépenses** d'exploitation hors autofinancement complémentaire pour investissement augmentent de 8,30 % soit + 38 028 € par rapport au budget total de 2008.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

- **Au chapitre 61** Services extérieurs + 5 000 € pour tenir compte des frais d'étude de recherche de pollution par le cuivre.
- **Au chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés + 39 500 € pour tenir compte du reversement de la contre-valeur pollution perçue en 2008 au 70122 et qui n'a pas encore été effectué.
- **Au chapitre 64** Charges de personnel + 2 800 € pour tenir compte des avancements d'échelons et de grades et de l'embauche d'une personne chargée du S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- **Au chapitre 65** Autres charges de gestion courante + 4 000 € pour tenir compte des imputations anciennement effectuées au **chapitre 67**.

En revanche, des diminutions de dépenses sont prévues sur 3 chapitres :

- **Au chapitre 66** Charges financières - 9 000 € prenant en considération l'arrivée à échéance de certains prêts, les frais générés par les emprunts réalisés en 2008 et la comptabilisation des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).
- **Au chapitre 67** Charges exceptionnelles - 3 000 € (cf. **chapitre 65**).
- **Au chapitre 68** Dotation aux amortissements - 1 272 €.

Les chapitres 60 Achats et variations des stocks et **62** Autres services extérieurs, sont stables.

En **recettes**, le produit de la redevance assainissement s'établit à 410 000 € avec une augmentation de tarifs correspondant à l'évolution du coût de la vie (2,7 %).

Le produit des travaux est estimé à 3 722 €.

Le compte 7063 Contribution des Communes est en diminution de 4 500 € par rapport à 2008, s'établissant à 40 200 €.

Le compte 706121 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte est d'un montant de 53 000 €. Suite à un changement dans la nomenclature comptable intervenue en fin d'année 2008, il enregistre la recette anciennement comptabilisée au 70122 Contre valeur pollution.

La prime d'épuration versée par l'Agence de Bassin est stable à 20 000 €.

L'amortissement des subventions augmente de 2 045 € pour s'établir à 26 430 €.

L'excédent antérieur reporté est de 40 648 €.

La différence entre les dépenses et les recettes permet de dégager un autofinancement pour investissement de 96 367 €.

Section d'investissement

Les **dépenses** intègrent tout d'abord les reports.

Ils concernent :

➤ les frais de recherche et de développement	6 238 €
➤ l'outillage pour	134 €
➤ le matériel spécifique pour	5 613 €
➤ le matériel de transport pour	14 805 €

- | | |
|---|-----------|
| ➤ les installations techniques pour
comprenant notamment les travaux hors programme,
le bassin d'orage, la station du village de Brain, le chemin du
Bois Bourgeot, le renforcement Avenue de Verdun, la Route de
Champvert, la réfection du poste Victor Hugo, l'armoire électrique
Levée de Loire, la première et deuxième tranches du réseau
d'assainissement de Brain, les réseaux Rue de Caqueret. | 686 455 € |
|---|-----------|

Les dépenses nouvelles sont affectées :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ à l'amortissement des subventions pour | 26 430 € |
| ➤ au remboursement en capital des emprunts, avances
de l'Agence de Bassin pour | 127 000 € |
| ➤ aux immobilisations corporelles au chapitre 21 se répartissant ainsi | |
| * outillage | 837 € |
| * matériel spécifique | 10 000 € |
| ➤ aux installations techniques au chapitre 23 se répartissant ainsi | |
| * réfection du poste Victor Hugo | 20 000 € |
| * réseau Lotissement l'Eau Salée | 200 000 € |
| * reprise branchements Lakanal | 17 500 € |
| * reprise branchements Saint Just | 38 000 € |
| * reprise branchements Rue des 4 Vents | 93 000 € |
| * réfection tampons regard Avenue de Verdun | 20 000 € |
| * réfection tampons regard Boulevard Voltaire | 5 000 € |
| * réfection tampons regard Route des Feuillats | 15 000 € |

Le déficit antérieur reporté est de 31 988 €.

En **recettes**, les reports s'élèvent à 656 575 € dont 164 952 € pour les subventions et 491 623 € pour les emprunts.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 88 658 €.

Les dotations d'Etat (FCTVA) produisent 105 198 €.

Les amortissements s'élèvent à 126 533 €.

Compte tenu de l'autofinancement complémentaire (96 367 €), le recours à l'emprunt s'élève à 244 669 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget du Service Assainissement présenté.

BUDGET CINEMA

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 221 000 € H.T.,
- et pour la section d'investissement à 25 541 € H.T.

Dépenses de fonctionnement

Les opérations réelles, c'est-à-dire hors prélèvement pour dépenses d'investissement et dotation aux amortissements sont en hausse de 5 291 € soit + 2,60 % par rapport à 2008.

Les chapitres suivants enregistrent des augmentations de charges :

- **Au chapitre 60** Achat et variation de stocks pour combustibles + 1 500 €
- **Au chapitre 012** Charges de personnel + 721 €
liés au G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité)
- **Au chapitre 65** Autres charges de gestion + 4 070 €

Les chapitres **61** - Services Extérieurs, **62** - Autres services extérieurs, **64** - Dotation aux amortissements et **67** - Charges exceptionnelles sont constants.

Seul le **chapitre 63** - Impôts, taxes et versements assimilés est en légère diminution de 1 000 €.

Le déficit de fonctionnement reporté est de 12 963 €.

Recettes de fonctionnement

Les entrées comptes 7062 et 7088 sont prévues respectivement à hauteur de 184 100 € et 17 000 €.

La confiserie, au compte 7078 s'établit à 11 000 €.

Le **chapitre 74** – Dotations, subventions, participations – provenant de la répartition Canal + / TPS et de la subvention Art et Essai est constant à 3 500 €.

Les recettes publicitaires au **chapitre 75** - Autres produits de gestion courante - sont en hausse de 100 € (5 400 €).

En investissement, des dépenses sont inscrites **au chapitre 21** - Immobilisations corporelles pour 3 000 € et **au chapitre 23** - Immobilisations en cours pour 22 541 €.

Pour les **recettes**, il a été prévu :

- des amortissements pour 344 €
- l'excédent d'investissement reporté 25 197 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget Cinéma présenté.

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 121 500 €,
- et pour la section d'investissement à 3 670 €

En **dépenses de fonctionnement**, l'essentiel est constitué par les frais de personnel pour 101 752 €, soit une augmentation de 1 807 € par rapport à 2008. Les frais de missions constituent le second poste de dépenses à 8 500 €, le compte fêtes et cérémonies s'élevant à 3 500 €.

Le solde permet d'assurer le fonctionnement du service avec les fournitures de bureau et fournitures administratives, imprimés divers, partitions, documentation, entretien des instruments, reversements S.A.C.E.M.

La dotation aux amortissements est de 2 064 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 484 €.

Les **recettes** proviennent :

- des redevances versées par les élèves pour 30 000 €
- des locations d'instruments pour 1 500 €
- d'une participation du budget principal maintenue au même niveau qu'en 2008 soit 90 000 €

Les **dépenses d'investissement** se répartissent comme suit :

- le déficit d'investissement reporté de 496 €
- l'achat de matériel (trombone, matériel de sonorisation) 3 174 €

Le financement de ces acquisitions est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement 484 €
- les amortissements pour 2 064 €
- le F.C.T.V.A. pour 626 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 496 € »

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget Ecole de Musique.

BUDGET LOTISSEMENT « Village de Brain »

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Ce budget présenté hors taxes s'équilibre en dépenses et en recettes à 196 000 € pour la **section de fonctionnement** et à 110 980 € pour la **section d'investissement**.

L'essentiel des travaux et des cessions ayant été réalisé, il s'agit donc d'un budget exclusivement « de reports » visant à solder ce programme.

Aussi, considérant que ce budget n'intègre aucune nouvelle proposition mais reprend uniquement les prévisions initiales et les écritures relatives à la constitution et au suivi des stocks, je vous propose d'adopter le budget correspondant ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget présenté.

BUDGET LOTISSEMENT N° 3

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Je vous propose d'établir le budget du Lotissement Communal n° 3 à l'identique de l'année dernière.

En effet, les travaux n'ont pas été encore engagés, la procédure d'expropriation pour l'acquisition d'un terrain étant en cours.

Ce budget présenté également hors taxes s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 069 000 € pour la **section de fonctionnement** et à 533 000 € pour la **section d'investissement**.

Il comprend en **dépenses de fonctionnement** :

- les frais d'acquisition foncière compte 6015 pour 50 000 €
- les honoraires du maître d'œuvre compte 6045 pour 50 000 €
- les travaux d'aménagement et de voirie compte 605 pour 430 000 €
- les intérêts de ligne de trésorerie compte 6611 pour 3 000 €
- la variation des encours de production compte 7133 pour une somme identique soit 533 000 €

Ces montants pourront bien sûr être révisés au fur et à mesure du bouclage de l'opération.

Les **recettes** sont assurées :

- par l'excédent provenant du lotissement du Champ du Pavillon compte 7474 141 493 €
- et la vente de terrains compte 7015 391 507 €
- la variation des encours de production compte 7133 pour une somme identique soit 533 000 €

En **investissement**, les dépenses correspondent aux terrains compte 3351 pour 533 000 € ; et les recettes, à l'intégration des travaux en cours pour le même montant ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget présenté.

Rapport n°16 - Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Monsieur LASSUS indique au Conseil Municipal que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées au titre du budget Ville et des budgets annexes pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 soit 1 802 940 €.
- décide d'inscrire au budget de la commune et de ses services annexes des dépenses réelles d'équipement présentant au moins une augmentation de 1 € par rapport au montant de référence déterminé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à conclure avec Monsieur le Préfet une convention matérialisant cet engagement.

Rapport n°17 - Tableau des effectifs

Sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal décide d'arrêter ainsi les tableaux des emplois tels qu'ils seront annexés aux budgets Ville et Services, avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>EFFECTIFS BUDGETAIRES</u>	<u>EFFECTIFS POURVUS</u>	<u>Dont : TEMPS NON COMPLET</u>
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	4	4	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	3	3	
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	29	29	dont 4 à temps non complet
Agent de Maîtrise Principal	1	1	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	7	7	
Animateur Territorial	1	1	
Contrôleur Principal de Travaux	1	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	3	3	
Attaché Principal	1	1	
Attaché	1	1	
Auxiliaire de Puériculture S&S	1	1	
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	1	1	
Educateur des APS Hors Classe	1	1	
Educateur 2 ^{ème} classe	4	4	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	1	1	

Educateur de Jeunes Enfants	1	1	dont 1 à temps non complet
Gardien de Police Municipale	1	1	
Rédacteur	2	2	
Rédacteur Principal	1	1	
Technicien Territorial Supérieur	1	1	
Technicien Territorial Supérieur Principal	1	1	
<u>SERVICE DES EAUX</u>			
Contrôleur Principal des Travaux	1	1	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	4	4	
<u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>			
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	2	2	
<u>CINEMA</u>			
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	1	1	
<u>MUSIQUE</u>			
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	1	1	

Rapport n°18 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2008

Monsieur Le BRAS rappelle que la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ainsi que la circulaire du 5 Juillet 2001 visent notamment à renforcer l'information et la transparence au sein des groupements intercommunaux.

Il précise qu'il est ainsi prévu que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale - c'est-à-dire la Communauté de Communes – adresse un rapport annuel d'activités à chaque commune membre.

Il fait part que ce document est consultable auprès des services de la Ville.

Rapport n°19 - Retrait de communes du Syndicat Intercommunal de Protection contre les Crues de la Loire

Monsieur LE BRAS indique que les communes d'AVRIL SUR LOIRE par délibération du 17 Septembre 2008, DECIZE par délibération du 25 Septembre 2008, FLEURY SUR LOIRE pour délibération du 19 Septembre 2008, LUTHENAY UXELOUP par délibération du 19 Septembre 2008, SAINT HILAIRE FONTAINE par délibération 31 Octobre 2008, SOUGY SUR LOIRE par délibération du 26 Septembre 2008 ont demandé leur retrait du SIPCL.

Lors de sa séance du 22 Décembre 2008, le Comité Syndical a approuvé ces demandes de retrait.

Aussi, sur demande de Monsieur LEBRAS, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal accepte également ces retraits.

Rapport n°20 - Avenant assurance SMACL – Dommages causés à autrui - Défense recours

Compte tenu du montant des salaires bruts versés en 2008 et sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par la SMACL au titre de l'assurance « Dommages causés à autrui - Défense recours ».

Il précise que la cotisation provisionnelle était de 9 493,45 € T.T.C. et que la cotisation définitive 2008 s'établit à 10 262,78 € T.T.C.

Monsieur LASSUS note que la Ville est elle aussi frappée par des hausses de charges.

Rapport n°21 - Publication des marchés publics 2008

Monsieur LASSUS informe le Conseil Municipal que conformément à l'arrêté ministériel du 8 Décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, la personne publique doit au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, publier sur le support de son choix une liste des marchés conclus l'année précédente.

Il précise que pour l'année 2008, sont pris en compte les marchés supérieurs à 4 000 € H.T. et fait part que la liste de ces marchés est à disposition au secrétariat des Services Techniques.

Rapport n°22 - Demande de subvention - Acquisition instruments de musique

Sur proposition de Monsieur PLANTARD, et compte tenu des diverses acquisitions d'instruments de musique prévues :

• trombone d'étude	1 196 €
• saxophone soprano	3 978 €
soit un crédit global de	5 174 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de la formation musicale,

- d'arrêter ainsi le plan de financement :

Coût global 5 174 € T.T.C

- Conseil Régional (40 %) 2 070 €
- Autofinancement Ville (60 %) 3 104 €

Rapport n°23 - Institution de la participation pour le financement des voiries et réseaux

Monsieur LOCTOR fait part au Conseil Municipal que vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-2, considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Aussi, le Conseil Municipal, sur sa proposition, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme,
- en application du 6^{ème} alinéa de l'article L 332-11-1 du Code de l'Urbanisme, d'exempter en totalité de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au 11 de l'article 1565-C du Code Général des Impôts.

Rapport n°24 - Demande de subvention C.N.D.S.

Monsieur LASSUS indique que diverses acquisitions sont prévues pour le canoë et notamment la pratique du canoë scolaire ; ponton démontable, gilets, pagaies, bateau à hauteur totale de 14 000 € T.T.C.

Ces dépenses étant éligibles au titre du Centre National pour le Développement du Sport - attribution locale, le Conseil Municipal décide sur sa proposition d'arrêter ainsi le plan de financement :

Montant du projet : 11 706 € H.T.

- Subvention C.N.D.S. (50 %) 5 853 €
- Autofinancement Ville 5 853 €

Par ailleurs, il autorise également Monsieur le Maire à conduire toutes les opérations liées à ce projet, et signer toutes les pièces administratives y afférent.

Rapport n°25 - Questions diverses

Monsieur LE BRAS déclare ne pas vouloir terminer ce conseil sans parler d'économie dans le contexte actuel et fait la déclaration suivante : «Point sur la situation économique locale

Je crois qu'on ne peut terminer ce conseil municipal sans parler de la crise économique dont les effets se font hélas sentir chez nous.

Je voudrais essayer de resituer ce que sont les entreprises dans leur environnement local.

Sans vouloir rentrer dans le détail des emplois par entreprises, de l'évolution de l'activité des entreprises je voudrais indiquer comment est composé le tissu économique à travers les éléments dont nous disposons. A travers la fiscalité qui est un des éléments qui retrace l'évolution de la vie des entreprises.

Sont donc exclus de ce constat les services publics, les associations, l'hôpital, l'enseignement et les services divers. Certes ces services sont employeurs de main d'œuvre et produisent de la valeur ajoutée.

Je m'attarderai essentiellement sur l'économie nécessaire au développement local et qui reçoit de plein fouet les conséquences de la crise, bien loin de ceux qui ont joué avec l'argent des autres.

En partant des éléments fournis par la fiscalité nous pouvons avoir une idée du poids économique des entreprises.

La taxe professionnelle est basée sur la valeur locative des immobilisations corporelles que sont les biens passibles d'une taxe foncière et les biens des équipements mobiliers. Il y a donc un indicateur intéressant de l'évolution de l'activité économique sur un secteur donné.

Les bases que nous avons sont celles de 2007 et si elles permettent une vision du potentiel économique local elles ne permettent pas évidemment de se situer par rapport à la situation économique actuelle. Mais connaître mieux la situation permet de voir les potentialités mais aussi les faiblesses qui mettent en danger notre territoire.

Sur l'ensemble de la communauté de communes du Sud-Nivernais il y a 355 établissements soumis à la taxe professionnelle. Pour Decize c'est 302 établissements de tailles différentes.

Sur 302, 56 sont redevables d'une TP reversée à la CCSN de plus de 2 000 € et représentent 92,5 % de la totalité de la TP collectée sur le territoire communal.

Les 246 établissements restant représentent 17,5 %. Sans compter Anvis, 13 reversent à la CCSN plus de 10 000 € soit 22,6 % de la totalité de la TP perçue sur Decize.

Pour information les entreprises de Sougy représentent 13,11 % de la TP de la CCSN.

La fragilité de notre tissu économique tient au fait qu'il est pour beaucoup lié au secteur automobile : nous avons sur Decize une des plus grandes entreprises de ce secteur dans la Nièvre.

La dégradation de la situation, sur l'ensemble du secteur automobile, a de lourdes conséquences : fin de contrat des intérimaires, chômage partiel, licenciements.

L'annonce faite par l'entreprise Anvis de sa diversification dans le *Journal du Centre* consacré à la crise économique est un espoir pour tous. On ne peut que saluer les efforts de l'entreprise pour diversifier sa production et mettre en valeur sa haute technicité et son savoir faire pour l'obtention de nouveaux marchés.

Il est, cependant, difficile à une collectivité locale d'intervenir dans le fonctionnement des entreprises et cela est bien du domaine des entrepreneurs.

Nous avons bien conscience des problèmes et sommes à l'écoute si nous sommes sollicités.

L'examen du tissu économique nous permet de constater que les entreprises importantes de la commune ont globalement une activité qui n'a pas de lien direct avec l'automobile. Je dis bien globalement.

Bien sûr le lien indirect existe : une baisse d'activité dans un secteur important entraîne une baisse du pouvoir d'achat et donc de la consommation des ménages.

Nous ne sortirons sans doute pas tout de suite de la crise et nous devons craindre encore une détérioration importante de l'emploi. Mais nous ne devons pas rester sans rien faire. Il est maintenant important de prévoir la sortie de crise.

En tant qu'élus nous avons le devoir de mettre à disposition de ceux qui veulent entreprendre des moyens permettant de créer de l'activité économique.

C'est pourquoi nous avons voulu avoir une démarche volontariste. Lorsqu'en 1993 nous avons acheté les premiers terrains pour faire la zone du Four à Chaux et que nous avons commencé à vouloir faire un projet de développement, nous nous sommes dit qu'il fallait mettre des terrains aménagés à disposition pour faire venir des entreprises.

Il s'est donc passé 15 ans entre l'achat des terrains et leur mise en vente. Les terrains sont aujourd'hui disponibles. Certains s'impatientent de voir les entreprises s'installer. Je leur rappellerai que ce n'est pas parce que les terrains sont disponibles que l'on peut construire un bâtiment et faire venir une entreprise en quelques semaines. Si nous n'avions rien fait nous ne risquions pas de voir venir des entreprises.

Il se trouve que nous avons semaine après semaine, jour après jour, des contacts sérieux qui nous donnent de l'espoir. Les contacts se font avec des entrepreneurs qui envisagent de créer de l'activité dans de nouveaux créneaux. Le plan de charge pour la vente des terrains est évalué à 4 lots par an. Il ne s'agit pas d'un objectif délirant mais

réaliste. La situation économique actuelle ne facilite pas les transactions mais les contacts récents nous démontrent que les projets de développement existent.

Les importants travaux du port de la jonction vont pouvoir nous donner des moyens pour développer des activités liées au tourisme qui seront générateurs d'emplois. Comme le four à chaux, le port de la jonction a bénéficié d'aides importantes de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département preuve en est que nos projets ont retenu l'attention parce qu'ils sont, potentiellement, générateurs de développement économique.

A travers mon intervention je voulais montrer que loin d'ignorer la situation économique difficile avec son cortège de difficulté en matière d'emploi, mais aussi de morosité, de crainte pour l'avenir, il peut y avoir matière à espérer.

Nous sommes dans la difficulté, préparons nous à en sortir. »

Monsieur GRISARD fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes répétées de plusieurs habitants qui s'interrogent sur la nécessité de laisser la zone du Four à Chaux éclairée la nuit.

Monsieur LE BRAS indique que cette zone n'est pas aussi éclairée qu'ailleurs car elle bénéficie d'une temporisation de l'éclairage, avec un coût relativement faible.

Il précise que le bureau municipal avait précédemment décidé de conserver les quartiers éclairés la nuit dans un souci de sécurité et pense qu'une zone de 14 hectares comme le four à chaux laissée sans éclairage serait sûrement rapidement dégradée. Ce choix est irrévocable.

Monsieur LASSUS ajoute que les modérateurs installés sont très efficaces, mais que malgré tout il faut privilégier la sécurité au développement durable.

Monsieur BEAUNEE indique avoir été interpellé par plusieurs restaurateurs de la Commune se plaignant du nombre croissant de clients potentiels allant déjeuner à la gendarmerie mobile, ce qui représente à leurs yeux une concurrence déloyale car ils mangent pour moins de 5 €.

Monsieur LASSUS ne pense pas que ce problème soit de sa compétence mais se dit prêt à soulever la question auprès de l'Etat Major de la gendarmerie mobile.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 22 H 10'.